

DU CHOIX AU RAYON ÉCOLES !



Par **Philippe De Donder**, chercheur à l'institut d'économie industrielle de l'université de Toulouse.

Dans la plupart des actes de leur vie, les résidents en France ont la liberté de choisir. Sauf dans un domaine primordial : celui de l'école. Ils sont en effet prisonniers de la carte scolaire. A moins, bien sûr, qu'ils ne choisissent un établissement privé.

Cette absence de choix, reflète de l'idéal français d'un enseignement gratuit et identique pour tous, multiplie les inconvénients. Ainsi, les énormes différences de niveau entre écoles, dont témoignent les trésors d'ingéniosité déployés par beaucoup de parents pour contourner la carte scolaire. Permettre aux parents de choisir l'école de leurs enfants mettrait celles-ci en concurrence et sanctionnerait les moins adaptées ou les plus mal gérées. Il n'y a aucune raison que l'aiguillon de la concurrence, qui a si bien fonctionné dans d'autres secteurs, ne marche pas pour l'enseignement.

Les Français sont très attachés au principe de la « gratuité » de l'enseignement, ou plus exactement à son financement par l'impôt. Or financement public ne signifie pas obligatoirement fourniture exclusive de ce service

par un organisme public. Dans de nombreux pays, comme la Belgique, un enseignement public coexiste avec un enseignement fourni par d'autres structures, privées mais gratuites, et soumises au contrôle de l'autorité publique.

En outre, une autonomie aussi grande que possible devrait être octroyée aux écoles, aussi bien publiques que privées. La variété des méthodes et des contenus, au-delà d'un socle commun, devrait refléter la variété des besoins et des caractères des enfants. Personne n'a besoin d'une administration monolithique fournissant un service « taille unique ». Et qui mieux que les parents – aidés par un personnel spécialisé – serait à même de choisir l'école adaptée à leurs enfants ?

Nous sous-traitons une grande partie de l'éducation de nos enfants à un personnel formé à cette fin, que nous payons avec nos impôts, mais qui ne rend aucun compte. Pour l'y obliger, nous devrions avoir le choix du prestataire de ce service, et la liberté d'en changer s'il ne convient pas !

« Personne n'a besoin d'une administration monolithique fournissant un service « taille unique » ».

Un vrai dialogue social ? Chiche !

Disons-le franchement : la gauche n'a pas su donner à la négociation sociale toute l'importance qu'elle mérite. Du coup, elle a laissé le champ libre au Medef et à sa refondation sociale, qui apparaît pour ce qu'elle était : l'habillage politiquement correct d'une entreprise de dérégulation. La frilosité de la gauche a aussi permis à la droite de faire du « dialogue social » l'un de ses thèmes de campagne, avec un relatif succès. Les attentes étaient fortes, mais il n'a pas fallu longtemps pour les décevoir.

Ce ne sont pas les péripéties des dernières semaines qui sont le plus préoccupantes, même si elles ne manquent pas de sel : l'invocation de la proximité, du dialogue et de la concertation n'a empêché ni les décisions sociales sans consultation ni le recours à un décret pour transformer la durée du travail, contre l'avis des syndicats. Mais, plus fondamentalement, on voit que s'opposent deux conceptions de la démocratie sociale.

Pour les uns, Medef en tête, les bouleversements de notre environnement économique et social imposent la remise en cause des politiques de solidarité collective au profit de solidarités privées ou d'entreprise. La liberté

revendiquée pour les partenaires sociaux est en fait celle de laisser faire le marché. En cédant sur les trente-cinq heures, le gouvernement pare au plus pressé : satisfaire son allié. Mais il montre ce qui le sépare d'une autre conception de la démocratie sociale qui veut renforcer la négociation et le rôle des partenaires sociaux pour mieux équilibrer la relation entre salariés et employeurs. Or la loi, nécessaire, ne peut y parvenir seule.

Nous assistons en effet depuis plus d'une décennie à l'éclatement du monde du travail. La taille des entreprises, le secteur d'activité, la nature des contrats, l'exposition à la compétition internationale, créent des situations de travail très différentes. Nécessaire pour fixer le cadre social, la loi ne peut prendre en compte toute cette diversité. Le résultat est que les salariés des petites entreprises, ceux qui sont dans des situations précaires, sont mal protégés. L'amélioration de leur condition passe par le renforcement du pouvoir des syndicats, et pas par les décisions qui accroissent les écarts entre les salariés.

La rénovation de notre démocratie sociale passe donc par la consolidation des pouvoirs syndicaux dans toutes les entreprises, par le renforcement de leur légitimité et par la clarification de leur représentativité. On ne peut glorifier le dialogue social sans s'engager dans cette voie... sauf à s'accommoder d'un statu quo plutôt favorable au Medef.



Par **Marisol Touraine**, juriste, responsable socialiste.

MICHEL DELLUC